

Ayang Utriza Yakin

SALOMO KEIJZER

UN JUIF, LE DROIT MUSULMAN,
ET DES INDES NÉERLANDAISES
AU XIX^E SIÈCLE

Parmi les précurseurs des études sur l'islam indonésien, figure Salomo Keijzer, dont la vie et l'œuvre semblent depuis largement ignorées du milieu des recherches, surtout en Indonésie. Ce n'est pas le cas en revanche de Snouck Hurgronje, qui reste encore assez connu dans le milieu universitaire académique. Concernant Salomo Keijzer, ce nom m'est apparu pour la première fois au cours de mes travaux de thèse à l'EHESS. Ce présent et bref article s'attache à présenter ce personnage et son rôle dans le développement de l'enseignement du droit musulman aux Pays-Bas ainsi que l'impact de ses apports dans une colonie lointaine : celle des Indes néerlandaises.

Né à Kampen le 18 janvier 1823, Salomo Keijzer (aussi orthographié : Salomon Keyzer) est issu d'une grande famille juive néerlandaise « les Keijzer » résidant à Amsterdam et travaillant dans le milieu des diamantaires. Salomo Keijzer figure parmi la première génération d'intellectuels modernes de la communauté juive néerlandaise, au même titre que Leman Borstel et Levi Ali Cohen au XIX^e siècle. Ces trois intellectuels d'origine juive ne sont pas sans me rappeler un peu, les « tiga serangkai », c'est-à-dire le triumvirat formé par E. Douwes Dekker, Tjipto Mangunkusumo, et Ki Hadjar Dewantara durant la période qui a précédé l'indépendance, dans les années 1910-1930 en Indonésie.

Ayang Utriza Yakin est enseignant à l'Université Islamique d'État de Jakarta (UIN Syarif Hidayatullah) et chercheur au Centre des Études sur l'Islam et la Société Musulmane (PPIM) UIN Jakarta. L'auteur tient à remercier son cher ami Guillaume Épinal, archéologue de l'Asie du sud-est, pour avoir révisé le texte et relu le français de l'article.

Keijzer était une « étoile montante » parmi les étudiants d'Israël Waterman, enseignant au lycée. Ce dernier était fortement influencé par la pensée pédagogique allemande. À l'époque, se distinguaient deux courants de pensée dans l'éducation juive : la *Haskala* (en hébreu : הלכשה, littéralement : « Éducation », approche laïque/éducation laïque) et le *Wissenschaft des Judentums* (science du judaïsme, approche historique et scientifique dans l'étude du judaïsme). Keijzer a rejoint le second.

Salomo a étudié à l'Université de Leyde où il obtint son doctorat en droit et en littérature en 1847. Sa thèse est intitulée « De Voogdij volgens het Talmoedische recht: Tutela secundum Jus Thalmudicum » (La tutelle en vertu de la loi Talmudique). On peut constater déjà à travers cette œuvre, qu'il avait une passion certaine pour les études juives et le judaïsme. Au cours de cette période en effet, il publie en 1846 un ouvrage sur Benjamin Tudela, et l'année de son doctorat, en 1847, il édite la revue *Palestine*. Toutefois, sa carrière est paradoxale car ce ne sera pas dans les études juives qu'il poursuivra, mais dans le droit musulman et les études javanaises.

Bientôt, il enseigne la langue et la littérature javanaises à Leyde, où il étudie et travaille le javanais avec son maître, Taco Roorda (1801-1874), auquel il succédera. Il édite la deuxième partie (*Zamenspraken over salokas, paribasans, wangsalamans en andere onderwerpen*) d'un ouvrage sur la langue javanaise écrit par Carel Frederik Winter (Amsterdam, Johannes Müller, 1858). Douze ans après sa thèse et un an après cette publication, en 1859, il est nommé Professeur de javanais à l'Université de Leyde.

En 1860, Salomo devint membre de la Commission nationale chargée de la conception d'un nouveau code pénal à destination des Européens vivant dans les Indes néerlandaises. Enfin, en 1864 il est promu Directeur à l'Académie royale de Delft, où il sera chargé de la formation des Néerlandais qui seront envoyés aux Indes pour devenir des responsables importants auprès des affaires indigènes. Bien qu'encore assez jeune, Salomo Keijzer décèdera quelques années plus tard, à l'âge de 45 ans, à Delft, le 25 février 1868.

LE DROIT MUSULMAN ET LES INDES NÉERLANDAISES

Salomo Keijzer était également un islamologue et un enseignant en droit musulman. En tant qu'islamologue, il a été l'un

des membres du Comité de traduction du Coran de l'arabe vers le néerlandais. Il a aussi contribué largement au développement des études sur le droit musulman avec son prédécesseur Albert Meursing (1812-1850). Ces derniers ont révélé et fourni des livres en droit musulman de l'école shaféite en langue occidentale. Salomo Keijzer a écrit et traduit des livres traitant du *fiqh* en néerlandais.

Son implication dans les études du droit musulman et du monde insulindien tient probablement à sa carrière d'enseignant à l'Académie royale à Delft. Devenu le deuxième directeur de l'Académie royale pour la formation des fonctionnaires, il remplace Meursing (le premier directeur de cet institut), après son décès en 1850. Durant les dix-huit années passées à Delft, outre le droit musulman, ses enseignements portent aussi sur le droit public, le droit administratif, l'histoire des Indes néerlandaises, les langues malaise et javanaise. Sa contribution la plus importante est le développement des travaux sur le droit musulman. Pour lui, comprendre le droit musulman et la culture indigène dans les Indes néerlandaises est une nécessité absolument essentielle pour le gouvernement des Pays-Bas.

La colonisation des Indes néerlandaises fut totale dans tous ses aspects, surtout après la guerre de Java en 1830. Malgré cette mainmise politique sur la région, le droit et les coutumes de la société locale n'avaient pas encore été maîtrisés par l'occupant. En effet dès le début, la présence de la Compagnie des Indes néerlandaises (VOC) tenait seulement à des raisons commerciales. Les Néerlandais n'avaient pas pensé à apprendre les mœurs, les traditions et le droit des indigènes, domaines qui leur importaient peu. Ce n'est qu'après le départ des Anglais et des Français, que les Néerlandais ont commencé à saisir l'importance politique de comprendre le droit, la langue, la tradition et la culture des indigènes.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement néerlandais décide d'établir un Institut en langue, littérature et droit du monde « indonésien ». Le Gouvernement réalise ce projet dans la colonie, dès 1835. Le gouverneur général des Indes néerlandaises établit à Surakarta (Java centre) l'Institut de Surakarta pour éduquer et former les fonctionnaires néerlandais. En 1842, le gouvernement central à Amsterdam crée l'Académie royale de Delft pour les Néerlandais qui seront postés dans les Indes néerlandaises. Ils y apprennent le javanais, le malais,

l'histoire et le droit musulman. En ce qui concerne le droit musulman, le Gouvernement néerlandais exige de ses fonctionnaires une connaissance sur ces aspects. On exerce, en effet, un bien meilleur contrôle sur la société indonésienne (de surcroît majoritairement musulmane), si l'on est suffisamment renseigné sur ses particularités.

Les deux figures importantes qui ont formé ces fonctionnaires dans cette Académie royale de Delft furent le professeur Taco Roorda et le professeur Albert Meursinge que nous avons évoqués ci-dessus. Le premier était chargé d'enseigner les langues (le malais et le javanais), la géographie, et l'ethnographie des Indes néerlandaises. Le second fut chargé d'enseigner la langue et la littérature arabe, le malais, et le droit musulman.

MANUELS EN DROIT MUSULMAN

Albert Meursinge a jeté les bases de l'enseignement du droit musulman. On lui doit un manuel sur ce thème, intitulé *Handboek voor het Mohammedaansche recht, in de Maleische taal, naar oorspronkelijke Maleische en Arabische werk-en van Mohammedaansche rechtsgeleerden bewerkt* (Amsterdam, Johannes Müller, 1844) (Manuel pour le droit mahométan, en malais, adapté d'ouvrages d'origine malaise et arabe à destination des juristes musulmans). Ce manuel est l'arrangement d'un manuscrit de droit musulman, le « Mir'āt al-Tullāb » (Miroir des étudiants) écrit par Abdurrauf al-Singkeli (ca.1620-1693) à Aceh au XVII^e siècle. Meursinge a pu réaliser cette adaptation grâce à la collaboration du professeur Caspar Georg Karl Reinwardt (1773-1854). Ce dernier avait reçu ce manuscrit original du « Mir'āt al-Tullāb » comme cadeau de la part du roi de Gorontalo (Sulawesi, anciennement les Célèbes), lors de ses explorations scientifiques dans l'Archipel des Indes Néerlandaises.

Après le décès de Meursinge, Salomo Keijzer a facilement dirigé ces études. Durant des années à Delft, il enseigne non seulement à des fonctionnaires, mais aussi à des étudiants. Pour répondre aux besoins des étudiants en droit musulman, Salomo poursuit l'œuvre de Meursinge. Il traduit de l'arabe en néerlandais et commente certains livres importants, tel en 1853, l'ouvrage de *fiqh* d'Abū Ishāq al-Shīrāzī al-Fayrūzābādī, resté encore à l'état de manuscrit (Cod. No. 907) dans les archives de l'Université de Leyde. Réalisé sous les auspices

Un jalon majeur dans la connaissance du droit musulman de l'école shaféite en Occident.

de l'Institut royal des langues, de géographie et d'ethnographie des Indes néerlandaises, ce nouveau manuel de traduction est intitulé *Handboek voor het Mohammedaansche regt*, manuel pour le droit mahométan (publié par MM. Belinfante à La Haye). Cette même année 1853, il traduit et commente le livre *Tuhfat al-Muhtāj* d'Ibn Hajar al-Haytamī (d. 973/1565) qui porte sur le droit de la famille. L'ouvrage qui en est issu s'intitule *Kitab Toehpah, Javaansch-Mohammedaansch wetboek* (*Kitab Toehpah, la loi javanaise mahométane*).

Salomo s'attèle ensuite à un autre livre de *fiqh*, le *Tuhfat al-Muhtāj* d'Ibn Hajar al-Haytamī (d. 973/1565) qui traite du droit pénal, mais ce dernier travail a une portée plus importante encore. En effet, le Gouvernement néerlandais avait demandé à Salomo Keijzer d'écrire un ouvrage sur le droit pénal islamique. Ce projet aboutira en 1857, et s'intitule *Het Mohammedaansche Strafrecht, naar Arabische, Javaansche en Maleische bronnen*, (publié à La Haye par H.C. Susan) (Le droit pénal mahométan dans les sources arabe, javanaise et malaise). Enfin, Salomo traduit et publie en 1859 un nouvel ouvrage de *fiqh* en français qui s'intitule : *Précis de Jurisprudence Musulmane selon le rite Chaféite par Abou Chodjā* (publié à Leyde par E.J. Brill).

Par leurs contributions majeures, Albert Meursinge et Salomo Keijzer restent aujourd'hui encore très connus dans le milieu universitaire européen. Leurs travaux ont permis de créer un jalon majeur dans la connaissance du droit musulman de l'école shaféite en Occident. À l'époque, ces études sur le droit musulman en Europe étaient rarissimes. Enfin, dans les Indes néerlandaises, les ouvrages écrits par Keijzer (et aussi Meursinge) n'étaient pas seulement destinés à la formation des fonctionnaires néerlandais. Ils constituaient une référence pour les juges à Java lorsqu'ils étaient confrontés au droit musulman.

CRITIQUES SUR LA MÉTHODE ET L'APPROCHE

Salomo Keijzer reste au long de sa vie, fortement marqué par l'importance du droit dans la société, comme instrument de compréhension et de règles. Il a insisté sur l'importance du droit musulman classique trouvé dans des livres du *fiqh*. Selon lui, pour comprendre la société des Indes néerlandaises, il fallait comprendre et passer par ces textes du *fiqh*, surtout ceux émanant de l'école shaféite. Connaître les lois des indigènes de la société « indonésienne », nécessitait de maîtriser le *fiqh*. Dans ses enseignements à Delft, Salomo a fait connaître aux fonctionnaires ces textes à travers les différents manuels qu'il a produits. En puriste convaincu, il a suivi « scrupuleusement » le *fiqh* et il a enseigné à ses étudiants comme s'ils étaient des *fuqahâ'* (experts et juristes en droit musulman) qui traitaient des cas en droit musulman.

Cette méthode d'enseignement du droit musulman (par immersion) destinée aux fonctionnaires néerlandais telle que la pratiquait Salomo Keijzer fut néanmoins contestée et critiquée très fortement par Wolter Robert van Hoevell (1812-1879). Pour ce dernier, la formation des futurs fonctionnaires doit se concentrer sur la coutume locale. Ce débat entre l'importance du droit musulman vis-à-vis de celui de la coutume locale a duré quelques décennies. Ces échanges seront finalement résolus par Christiaan Snouck Hurgronje (1857-1936) et Cornelis van Vollenhoven (1874-1933) qui transforment la coutume locale (*adat*) en un droit coutumier « fiable » et de normativité équivalente à une loi néerlandaise codifiée. Théodoor Willem Juynboll (1866-1948) a canonisé l'enseignement de ces deux maîtres en établissant une relation équitable entre le droit coutumier et le droit musulman. Ces deux sources de droits seront importantes pour la régulation de la vie sociale au sein des sociétés insulindiennes.

CONCLUSION

Le rôle central de Salomo Keijzer, juif néerlandais, pour le développement et l'enseignement du droit musulman pour les Néerlandais et les « Indonésiens » est indéniable. Cette entreprise d'enseignement du droit musulman et l'utilisation de manuels de l'école shaféite et des lois indigènes à destination des futurs fonctionnaires néerlandais en poste aux

Indes néerlandaises ont pour but de comprendre la normativité qui gouvernait la vie de tous les jours dans la société indonésienne. Salomo Keijzer a continué de développer cet enseignement du droit musulman à Delft. Il a vu l'importance de la maîtrise des textes originaux du *fiqh* afin de mieux comprendre les mécanismes du droit indigène. Malgré des critiques formulées sur la méthode et l'approche de Keijzer par ses homologues, ses travaux resteront en vigueur pendant près d'un siècle, pour les juges à Java confrontés à des affaires musulmanes, jusqu'à la première moitié du XX^e siècle, avant l'indépendance de l'Indonésie.

Bibliographie

- BUSKENS Léon and DUPRET Baudouin, 2015, « The Invention of Islamic Law: A History of Western Studies of Islamic Normativity and Their Spread in the Orient », in François POUILLON and Jean-Claude VATIN (Eds.), *After Orientalism: Critical Perspective on Western Agency and Eastern Re-appropriations*, Leiden-Boston: Brill, pp. 31-47.
- FREDERIKS J. G. & VAN DEN BRANDEN F. Jos., 1891, *Biographisch Woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche Letterkunde*, Amsterdam: L.J. Veen, 1888-1891, p. 420.
- HIRSCH BALLIN Ernst, 2010, *Openingstoepspraak Minister van Justitie, op de conferentie 'Sharia incorporated: legal systems in het muslim world – recent developments'*, dinsdag 22 juni, Leiden: Academieggebouw, Klein Auditorium.
- KEIJZER Salomo, 1857, *Het Mohammedaansche Strafrecht, naar Arabische, Javaansche en Maleische bronnen*, 's-Gravenhage: H.C. Susan.
- KEIJZER Salomo, 1859, introduction dans *Précis de Jurisprudence musulmane selon le rite Chaféite par Abou Chodjâ'*, Leyde: E.J. Brill.
- KEIJZER Salomo, 1853, *Handboek voor het Mohammedaansche regt*, La Haye: MM. Belinfante.
- KEIJZER Salomo, 1853, *Kitab Toehpah, Javaansch-Mohammedaansch wetboek*, 's-Gravenhage: K. Fuhri.
- MOLHUYSEN P. C. & BLOK P. J. (Eds.), 1937, *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, Leiden: A.W. Sijthoffs Uitgevers-Maatschappij, 1911-1937, Deel 8, p. 972.
- ZWIEP Irene, 2007, « Epigones and Identity. Jewish Scholarship in the Netherlands, 1850-1940 », in Judith FRISHMAN and Hetty BREG (Eds.), *Dutch Jewry in a Cultural Maelstrom 1880-1940*, Amsterdam: Aksant, pp. 53-66.